

Mairie
SABLONS SUR
HUISNE
61110

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL

Nombre de Membres :

En exercice : 23
Présents et représentés :
22
Absents excusés : 4
Absents : 1
Date de la convocation :
26 janvier 2023

L'an deux mil vingt-trois, et le trois février à vingt heure trente, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à Sablons sur Huisne, sous la présidence de : Madame RADENAC

Présents : M. Mmes RADENAC, BERMOND, BERTU, CEREJO, CHARTIER, CHAVIGNY, CHEVALIER, DE CAFFARELLI, FETIVEAU, GIRARD-PRAET, JOUBERT, MARCHAND, MESNIL, RIGOT, ROUSSEAU, SENECHAL, VANNIER, VASSARD

Réf : 2023-007

Absents représentés : Mme BABARIT pouvoir à Mme CEREJO, Mme DAVID pouvoir à M. CHARTIER, Mme SIMON pouvoir à Mme RADENAC, M. LEFRANCOIS pouvoir à M. MESNIL

Objet de la délibération

Secrétaire de séance : Mme DE CAFFARELLI

**Choix d'une entreprise
pour la constructions de
deux terrains de Padel**

Mme le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il a été lancé un marché public pour la construction de deux terrains de Padel à la Ballastière à Condé sur Huisne. Ce marché a été passé en procédure adaptée en application du code des marchés publics. Madame le Maire rappelle qu'il s'agit d'un lot unique. L'analyse des offres a été confiée à Ingénierie 61 qui nous a transmis son rapport.

Transmis en Sous-
Préfecture le :

Suite aux réunions de la commission d'appel d'offres des 13 décembre 2022 et 31 janvier 2023, la commission propose de retenir l'offre suivante :

Entreprise SAS TENNIS D'AQUITAINE d'Ambarès et Lagrave (33) **pour 131 798 € HT soit 158 157.60 € TTC.**

Christelle RADENAC
Maire de Sablons sur
Huisne

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,
Décide de confier les travaux à l'entreprise SAS TENNIS D'AQUITAINE pour un montant de 131 798 € HT soit 158 157.60 € avec l'option gazon synthétique pour compétition.

Autorise Madame le Maire à signer les marchés ainsi que les avenants à venir et toutes les pièces afférentes à ces travaux.

Les crédits nécessaires sont inscrits **au budget primitif 2023 (reste à réaliser de l'exercice 2022), opération 157.**



Signature et cachet,

Fait et délibéré, les mois, jours et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme.

Nombre de Membres :

En exercice : 23
Présents et représentés :
22
Absents excusés : 4
Absents : 1
Date de la convocation :
26 janvier 2023

Réf : 2023-008

Objet de la délibération

**Choix d'une entreprise
les missions CT et SPS
pour la construction des
terrains de PADEL**

Transmis en Sous-
Préfecture le :

Christelle RADENAC
Maire de Sablons sur
Huisne



Signature et cachet,

L'an deux mil vingt-trois, et le trois février à vingt heure trente, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à Sablons sur Huisne, sous la présidence de : Madame RADENAC

Présents : M. Mmes RADENAC, BERMOND, BERTU, CEREJO, CHARTIER, CHAVIGNY, CHEVALIER, DE CAFFARELLI, FETIVEAU, GIRARD-PRAET, JOUBERT, MARCHAND, MESNIL, RIGOT, ROUSSEAU, SENECHAL, VANNIER, VASSARD

Absents représentés : Mme BABARIT pouvoir à Mme CEREJO, Mme DAVID pouvoir à M. CHARTIER, Mme SIMON pouvoir à Mme RADENAC, M. LEFRANCOIS pouvoir à M. MESNIL

Secrétaire de séance : Mme DE CAFFARELLI

Mme le Maire indique qu'il y a lieu de choisir une société pour réaliser la mission CT (contrôle technique) et coordination SPS (Sécurité et Protection de la Santé) à l'occasion de la construction des 2 terrains de Padel.

Trois sociétés ont été contactées : Apave, Socotec et Qualiconsult.
Apave n'a pas répondu à notre offre.
Socotec a répondu uniquement sur la mission SPS : 1137.50 € HT

Qualiconsult a répondu aux 2 offres pour un montant de : 3255 € HT (dont 1330 € pour la missions SPS et 1925 € et pour la mission CT). Ces tarifs sont établis sous la condition d'obtenir les 2 missions.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité
Accepte le devis de l'entreprise **Qualiconsult pour 3255 € HT**
Les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2023, opération 157.

Charge Mme le Maire de signer toutes les pièces nécessaires à ces missions.

Fait et délibéré, les mois, jours et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme.

Mairie
SABLONS SUR
HUISNE
61110

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL

Nombre de Membres :

En exercice : 23
Présents et représentés :
22
Absents excusés : 4
Absents : 1
Date de la convocation :
26 janvier 2023

Réf : 2023-009

Objet de la délibération

**Convention de
partenariat avec le
Département et l'EPFN**

Transmis en Sous-
Préfecture le :

Christelle RADENAC
Maire de Sablons sur
Huisne



Signature et cachet,

L'an deux mil vingt-trois, et le trois février à vingt heure trente, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à Sablons sur Huisne, sous la présidence de : Madame RADENAC

Présents : M. Mmes RADENAC, BERMOND, BERTU, CEREJO, CHARTIER, CHAVIGNY, CHEVALIER, DE CAFFARELLI, FETIVEAU, GIRARD-PRAET, JOUBERT, MARCHAND, MESNIL, RIGOT, ROUSSEAU, SENECHAL, VANNIER, VASSARD

Absents représentés : Mme BABARIT pouvoir à Mme CEREJO, Mme DAVID pouvoir à M. CHARTIER, Mme SIMON pouvoir à Mme RADENAC, M. LEFRANCOIS pouvoir à M. MESNIL

Secrétaire de séance : Mme DE CAFFARELLI

Mme le Maire rappelle sa délibération lors de la séance du 08 décembre concernant le dépôt de candidature pour bénéficier d'un appui stratégique auprès du département et de l'EPFN (Etablissement Public Foncier de Normandie) pour l'aménagement cœur de bourg de la commune déléguée de Condé sur Huisne.

La mission se déroulera en privilégiant une approche concrète et pragmatique, construite à partir du terrain. La réflexion sera menée sur un périmètre élargi à l'échelle du cœur du bourg et permettra à la commune de disposer d'une vision à court terme et à plus long terme de l'évolution de son centre-bourg.

A l'issue de cette étude et sur la base d'un parti d'aménagement validé, la commune pourra prendre des décisions concernant les actions à entreprendre (acquisitions foncières, travaux à réaliser...) et passer à l'opérationnel avec les acteurs et opérateurs préalablement identifiés en phase étude.

Cette convention a pour objet de préciser les engagements de chaque partenaire entre la Commune, l'EPF Normandie et le Département, dans le cadre de la réalisation de l'étude pré-opérationnelle pour l'attractivité de la Commune déléguée de Condé sur Huisne.

La mission comportera 2 phases :

- Phase 1 : Compréhension du territoire et définition de la stratégie d'aménagement ;
- Phase 2 : Définition de la programmation urbaine.

Le coût pour la commune est de 1666 € HT.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, Autorise Mme le Maire à signer la convention entre l'EPFN, le Département de l'Orne et la commune de Sablons sur Huisne.

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2023.

Fait et délibéré, les mois, jours et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Mairie
SABLONS SUR
HUISNE
61110

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL

Nombre de Membres :

En exercice : 23
Présents et représentés :
22
Absents excusés : 4
Absents : 1
Date de la convocation :
26 janvier 2023

Réf : 2023-010

Objet de la délibération

**Etude devis pour
l'achat d'un broyeur**
Transmis en Sous-
Préfecture le :

Christelle RADENAC
Maire de Sablons sur
Huisne



Signature et cachet,

L'an deux mil vingt-trois, et le trois février à vingt heure trente, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à Sablons sur Huisne, sous la présidence de : Madame RADENAC

Présents : M. Mmes RADENAC, BERMOND, BERTU, CEREJO, CHARTIER, CHAVIGNY, CHEVALIER, DE CAFFARELLI, FETIVEAU, GIRARD-PRAET, JOUBERT, MARCHAND, MESNIL, RIGOT, ROUSSEAU, SENECHAL, VANNIER, VASSARD

Absents représentés : Mme BABARIT pouvoir à Mme CEREJO, Mme DAVID pouvoir à M. CHARTIER, Mme SIMON pouvoir à Mme RADENAC, M. LEFRANCOIS pouvoir à M. MESNIL

Secrétaire de séance : Mme DE CAFFARELLI

Mme le Maire laisse la parole à M. SENECHAL, 1^{er} adjoint en charge des travaux.

Ce dernier indique être en attente de devis depuis plusieurs mois. Un seul devis est arrivé en mairie en raison des pénuries de matériel.

L'entreprise JP France de Thiron Gardais s'est positionnée pour un montant de 3250 € HT soit 3900 € TTC.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

Accepte le devis de l'entreprise JP France.

Charge Mme le Maire de signer toutes les pièces afférentes à cette acquisition.

Les crédits seront inscrits au budget primitif 2023, section investissement, opération 73.

Fait et délibéré, les mois, jours et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

<p style="text-align: center;">Mairie SABLONS SUR HUISNE 61110</p>	<p style="text-align: center;">EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL</p>
<p><u>Nombre de Membres :</u> En exercice : 23 Présents et représentés : 22 Absents excusés : 4 Absents : 1 Date de la convocation : 26 janvier 2023</p> <p>Réf : 2023-011</p> <p><u>Objet de la délibération</u></p> <p style="text-align: center;">Convention de partenariat avec Présence Verte</p> <p>Transmis en Sous-Préfecture le :</p> <p>Christelle RADENAC Maire de Sablons sur Huisne</p>  <p>Signature et cachet,</p>	<p>L'an deux mil vingt-trois, et le trois février à vingt heure trente, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à Sablons sur Huisne, sous la présidence de : Madame RADENAC</p> <p><u>Présents :</u> M. Mmes RADENAC, BERMOND, BERTU, CEREJO, CHARTIER, CHAVIGNY, CHEVALIER, DE CAFFARELLI, FETIVEAU, GIRARD-PRAET, JOUBERT, MARCHAND, MESNIL, RIGOT, ROUSSEAU, SENECHAL, VANNIER, VASSARD</p> <p><u>Absents représentés :</u> Mme BABARIT pouvoir à Mme CEREJO, Mme DAVID pouvoir à M. CHARTIER, Mme SIMON pouvoir à Mme RADENAC, M. LEFRANCOIS pouvoir à M. MESNIL</p> <p><u>Secrétaire de séance :</u> Mme DE CAFFARELLI</p> <p>Mme le Maire laisse la parole à Mme De Caffarelli, responsable de la commission des aînés. Elle présente les services de Présence Verte dont le but est de favoriser l'autonomie et le maintien à domicile des habitants en apportant sécurité, sérénité et bienveillance pour les adhérents et leur entourage.</p> <p>L'aventure Présence Verte a commencé il y a plus de 30 ans aux côtés de la MSA. Il s'agit d'un groupe implanté partout en France.</p> <p>Présence Verte propose une convention de partenariat avec la commune afin de faire connaître ce service via les réseaux, bulletin municipal. La commune est le relais entre ses habitants et Présence Verte.</p> <p>Ce partenariat est gratuit pour la commune et offre une exonération des frais d'installation pour les habitants.</p> <p>Après en avoir délibéré, le conseil municipal, avec 9 voix contre (M. Mesnil dont un pouvoir, Mme Bermond, Mme Cerejo dont un pouvoir, Mme Vannier, Mme Girard-Praet, M. Fétiveau, Mme Rousseau) 2 abstentions (M. Vassard et Mme Chavigny), et 13 voix pour (Mme Radenac dont un pouvoir, Mme Bertu, M. Chartier (dont un pouvoir), M. Chevalier, Mme De Caffarelli, M. Joubert, M. Marchand, Mme Rigot, M. Sénéchal).</p> <p>Autorise Mme Le Maire à signer la convention de partenariat entre la commune et Présence verte.</p> <p>Fait et délibéré, les mois, jours et an que dessus. Au registre sont les signatures. Pour copie conforme.</p>

<p align="center">Mairie SABLONS SUR HUISNE 61110</p>	<p align="center">EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL</p>
<p><u>Nombre de Membres</u> :</p> <p>En exercice : 23 Présents et représentés : 22 Absents excusés : 4 Absents : 1 Date de la convocation : 26 janvier 2023</p> <p>Réf : 2023-012</p> <p><u>Objet de la délibération</u></p> <p>Renouvellement assistante administrative</p> <p>Transmis en Sous-Préfecture le :</p> <p>Christelle RADENAC Maire de Sablons sur Huisne</p>  <p>Signature et cachet,</p>	<p>L'an deux mil vingt-trois, et le trois février à vingt heure trente, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à Sablons sur Huisne, sous la présidence de : Madame RADENAC</p> <p><u>Présents</u> : M. Mmes RADENAC, BERMOND, BERTU, CEREJO, CHARTIER, CHAVIGNY, CHEVALIER, DE CAFFARELLI, FETIVEAU, GIRARD-PRAET, JOUBERT, MARCHAND, MESNIL, RIGOT, ROUSSEAU, SENECHAL, VANNIER, VASSARD</p> <p><u>Absents représentés</u> : Mme BABARIT pouvoir à Mme CEREJO, Mme DAVID pouvoir à M. CHARTIER, Mme SIMON pouvoir à Mme RADENAC, M. LEFRANCOIS pouvoir à M. MESNIL</p> <p><u>Secrétaire de séance</u> : Mme DE CAFFARELLI</p> <p>Mme le Maire expose au conseil municipal qu'une assistante administrative a été recrutée au 1^{er} mars 2022 en contrat aidé avec une participation de l'Etat à hauteur de 80%.</p> <p>Nous avons effectué dernièrement une demande de renouvellement de contrat mais pôle emploi nous a informé que ce dispositif n'existait plus.</p> <p>Mme le Maire propose d'établir un CDD d'un an pour notre assistante administrative qui donne entière satisfaction.</p> <p>Son contrat actuel est de 25 heures et elle effectue 5 heures complémentaires par semaine pour effectuer de la comptabilité afin de pallier le temps partiel thérapeutique d'une collègue.</p> <p>Mme le Maire propose de recruter notre assistante administrative en CDD pendant un an à raison de 30 heures hebdomadaire.</p> <p>Vu le code général des collectivités territoriales, Vu le code général de la fonction publique et notamment l'article 1332-23</p> <p>Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, Décide de créer un poste d'adjoint administratif contractuel à raison de 30 heures hebdomadaires pour des missions de secrétariat de mairie au sein de la commune de Sablons sur Huisne. L'agent sera rémunéré sur l'indice majoré 353.</p> <p>Les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2023, section de fonctionnement, chapitre 012.</p> <p>Fait et délibéré, les mois, jours et an que dessus. Au registre sont les signatures. Pour copie conforme.</p>

Nombre de Membres :

En exercice : 23
Présents et représentés :
22
Absents excusés : 4
Absents : 1
Date de la convocation :
26 janvier 2023

Réf : 2023-014

Objet de la délibération

**Renouvellement bail
Willy Peintures**

Transmis en Sous-
Préfecture le :

Christelle RADENAC
Maire de Sablons sur
Huisne



Signature et cachet,

L'an deux mil vingt-trois, et le trois février à vingt heure trente, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à Sablons sur Huisne, sous la présidence de : Madame RADENAC

Présents : M. Mmes RADENAC, BERMOND, BERTU, CEREJO, CHARTIER, CHAVIGNY, CHEVALIER, DE CAFFARELLI, FETIVEAU, GIRARD-PRAET, JOUBERT, MARCHAND, MESNIL, RIGOT, ROUSSEAU, SENECHAL, VANNIER, VASSARD

Absents représentés : Mme BABARIT pouvoir à Mme CEREJO, Mme DAVID pouvoir à M. CHARTIER, Mme SIMON pouvoir à Mme RADENAC, M. LEFRANCOIS pouvoir à M. MESNIL

Secrétaire de séance : Mme DE CAFFARELLI

Mme le Maire informe le conseil municipal que le bail de la société Willy Peintures arrive à échéance fin mars prochain. Il occupe un box de 46 m2 rue du Perche pour un loyer de 200 euros mensuel.

Mme le Maire propose de signer un bail commercial classique 3-6-9 à compter du 1^{er} avril 2023

Après en avoir délibéré,
Le conseil municipal,
A l'unanimité,

Autorise Mme le Maire à signer le bail commercial avec la société WILLY PEINTURE pour l'occupation d'un box de 46 m2 aux anciens ateliers municipaux, rue du Perche à Condé sur Huisne, à compter du 1^{er} avril 2023. Le montant du loyer mensuel est de 200 euros.

Fait et délibéré, les mois, jours et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme.